Proposition de loi relative Ã la mise en Å“uvre du transfert des compÃ©tences eau et assainissement

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
July 2018

Â

Jeudi 26 juillet 2018, le SÃ©nat a adoptÃ© en nouvelle lecture la proposition de loi relative Ã la mise en œuvre du transfert des compÃ©tences eau et assainissement aux communautÃ©s de communes et aux communautÃ©s d'agglomÃ©ration.

Cette proposition de loi a Ã©tÃ© adoptÃ©e en premiÃ¨re lecture par l'AssemblÃ©e nationale le 30 janvier 2018 et par le SÃ©nat 17 avril 2018, dans des termes diffÃ©rents. Le Gouvernement ayant engagÃ© une procÃ©dure accÃ©lÃ©rÃ©e, une commission mixte paritaire, chargÃ©e de proposer un texte sur les dispositions de la proposition de loi restant en discussion, s'est rÃ©unie le 17 mai 2018 mais n'est pas parvenue Ã un accord. En nouvelle lecture, sur le rapport de FranÃ§ois BONHOMME (Les RÃ©publicains, Tarn-et-Garonne), la commission des lois a notamment : rÃ©tabli le texte de l'article 1er adoptÃ© par le SÃ©nat en premiÃ¨re lecture, afin de supprimer les dispositions prÃ©voyant le transfert obligatoire des compÃ©tences "eau" et "assainissement" aux communautÃ©s de communes et d'agglomÃ©ration Ã compter du 1er janvier 2020 ;Â Â rÃ©tabli les articles 1erÂ quater, 1erÂ quinquiesÂ et 1erÂ sexies, afin de faciliter l'exploitation et le transfert des services d'eau et d'assainissement ; modifiÃ© l'intitulÃ© de la proposition de loi pour faire rÃ©fÃ©rence aux communautÃ©s d'agglomÃ©ration. En sÃ©ance publique, les sÃ©nateurs ont adoptÃ© un amendement visant Ã permettre la constitution d'une rÃ©gie unique pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement tout en conservant deux budgets distincts (amt 15 du Gouvernement et ss-amt 16 de la commission des lois - art. add. aprÃ¨s art. 1er).

Le rapport de FranÃ§ois Bonhomme au nom de la commission des lois